



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20231208-2023_31_02-AR

S²LO

N° 2023-31

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

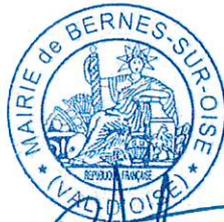
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat d'entretien campanaire de l'Eglise de Bernes sur Oise : horloges et cloches, avec l'entreprise MAMIAS-16 rue de derrière la Montagne-77 500 CHELLES, du 11 décembre 2023 au 10 décembre 2027 inclus, pour un montant annuel de 280 € H.T.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 8/12/2023

Le Maire,

Olivier ANTNY



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*

Date de publication : 13.12.2023